



MAIRIE DE LHERM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne



Conseil Municipal

18 mai 2021 – 20h30 – Ancienne cantine scolaire



Ordre du jour

DELIBERATIONS

- 1- Finances : Approbation de titres admis en non-valeur
- 2- Finances : Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget Lotissement Communal 2020
- 3- Finances : Tarifs de la restauration scolaire 2021-2022
- 4- Institution : Modification des membres élus dans les Comités consultatifs
- 5- Institution : Modification des délégués à la commission consultative de l'environnement de l'Aérodrome de Muret
- 6- Institution : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 7- Urbanisme : Opposition au transfert de la compétence PLU à la CC Cœur de Garonne au 1er juillet 2021
- 8- Urbanisme : Cession de la parcelle Section F n°1007
- 9- Urbanisme : Cession des parcelles de la future zone d'activités à la CC Cœur de Garonne
- 10- Divers : Tirage au sort des jurés d'assises 2022

11- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES

- 12- Pré-candidature au contrat Bourg Centre avec la région
- 13- Comités consultatifs
- 14- Questions orales

Approbation de titres admis en non-valeur

Modification de la délibération du 30 mars 2021 concernant l'annulation de titres pour un montant total de 2 745.25€ pour les inscrire en titres admis en non-valeur au compte 6541.

Les créances admises en non-valeur se décomposent de la manière suivante :

REDEVABLES	MONTANT
1	239.58 €
2	405.80 €
3	2 031.47 €
4	68.40 €
TOTAL CRÉANCES ÉTEINTES	2 745.25 €

PROPOSITION

APPROUVER l'admission en non-valeurs des titres pour 4 redevables à hauteur de 2 745.25€

Vote du Compte Administratif et du compte de Gestion du budget du lotissement 2020

Les résultats du Compte Administratif 2020

	FONCTIONNEMENT
TOTAL DEPENSES	116 282,87
TOTAL RECETTES	8 933,33
RESULTAT de L'EXERCICE	-107 349.54
RESULTAT ANTERIEUR 2019	107 349.54

	INVESTISSEMENT
	600,00
	4 073,50
RESULTAT de L'EXERCICE	3 473.50
	-3 473.50

RESULTAT CUMULE	0.00
------------------------	-------------

RESULTAT CUMULE	0.00
------------------------	-------------

Résultat global de clôture 2020	0.00
--	-------------

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes au Compte Administratif 2020

PROPOSITION

APPROUVER le Compte Administratif du budget du lotissement communal 2020

APPROUVER le Compte de Gestion du budget du lotissement communal 2020

Tarifs de la restauration scolaire 2021-2022

Il sera proposé d'instaurer les nouveaux tarifs 2021-2022 pour la restauration scolaire en appliquant une augmentation de 2% :

Quotient Familial	Tarifs	
	2019-2020	Proposition 2021-2022
< 799	2.95	3.01
800 < QF < 1199	3.03	3.09
> 1200	3.11	3.17
Adultes	4.08	4.16

PROPOSITION

APPROUVER les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2021-2022

Modification des membres élus dans les Comités consultatifs

Suite à la démission de Mme Nadège LEFEBVRE de ses fonctions de conseillère municipale, elle ne fait plus partie des membres élus des commissions où elle était inscrite.

Madame PUJOL Josiane vient compléter la liste dans les commissions suivantes :

Commission Achats :

MM. BRUSTON – MICLO – PEYRON – SABATHIE – BOYE - PUJOL

Commission Associations – Fêtes et cérémonies :

MM. PHI-VAN-NAM – COMORETTO – TURPIN – GIL – CAUQUIL – GIRARD- PUJOL

Accompagnement des artisans et des commerçants

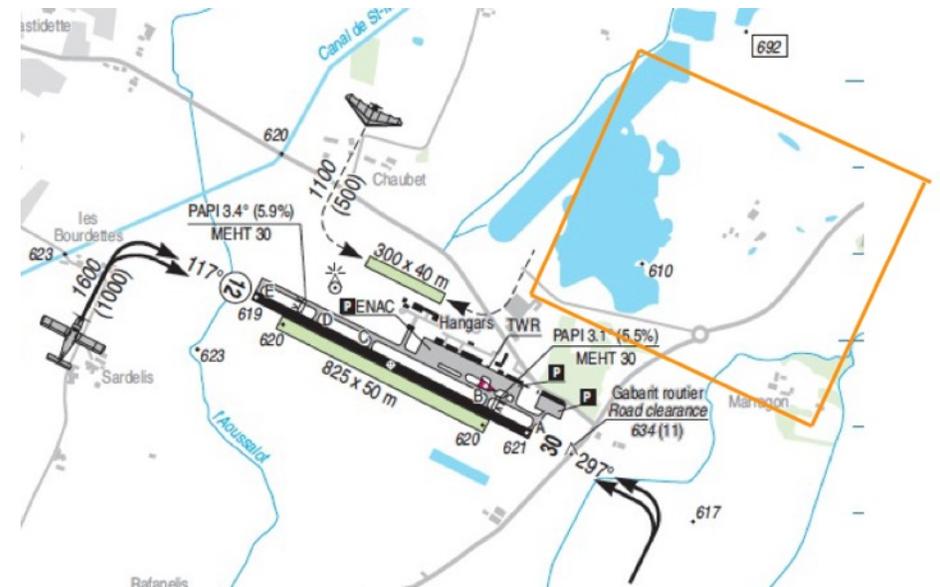
MM. GAULARD – BOYE- MICLO – GIL – GAURIER – SABATHIE – PUJOL

Modification des délégués à la Commission consultative de l'environnement de l'Aérodrome de Muret-Lherm

Suite à la démission du Conseil Municipal de Mme Nadège LEFEBVRE, il convient de proposer un(e) autre conseiller(ère) pour la remplacer en tant que suppléant à la commission consultative de l'environnement de l' Aérodrome de Muret-Lherm.

PROPOSITION

APPROUVER la désignation de Mme Josiane PUJOL



Modification du règlement intérieur

1 - Chapitre V : Compte-rendu des débats et des décisions

Pour des raisons pratiques, il est proposé d'établir dans les 8 jours suivants la séance un compte-rendu succinct retraçant les décisions et les votes du conseil sans détailler les débats. Ce document fera l'objet de la publication nécessaire au déclenchement des délais de recours.

Le Procès-verbal reprenant synthétiquement les débats sera rédigé pour être soumis au vote lors de la séance suivante ou ultérieure si les circonstances le nécessitent.

Le registre des délibérations de chaque séance doit être établi conformément à la réglementation et signé par l'ensemble des élus présents lors de la séance.

2 - Article 35 : Expression libre dans le bulletin d'information municipal

Le nombre de caractères pour la tribune de libre expression des différents groupes est porté à 2000 au lieu de 1600.

PROPOSITION

APPROUVER les modifications du règlement intérieur

Opposition au transfert de la compétence PLU au 1er juillet 2021

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'Etat d'urgence sanitaire prévoit dans son article 7, le report de 6 mois du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité qui devait intervenir le 1er janvier 2021.

Bien que la commune ait déjà délibéré pour s'opposer au transfert au 1er janvier, du fait de ce nouveau délai, la commune doit à nouveau se prononcer sur le transfert de cette compétence au 1er juillet 2021.

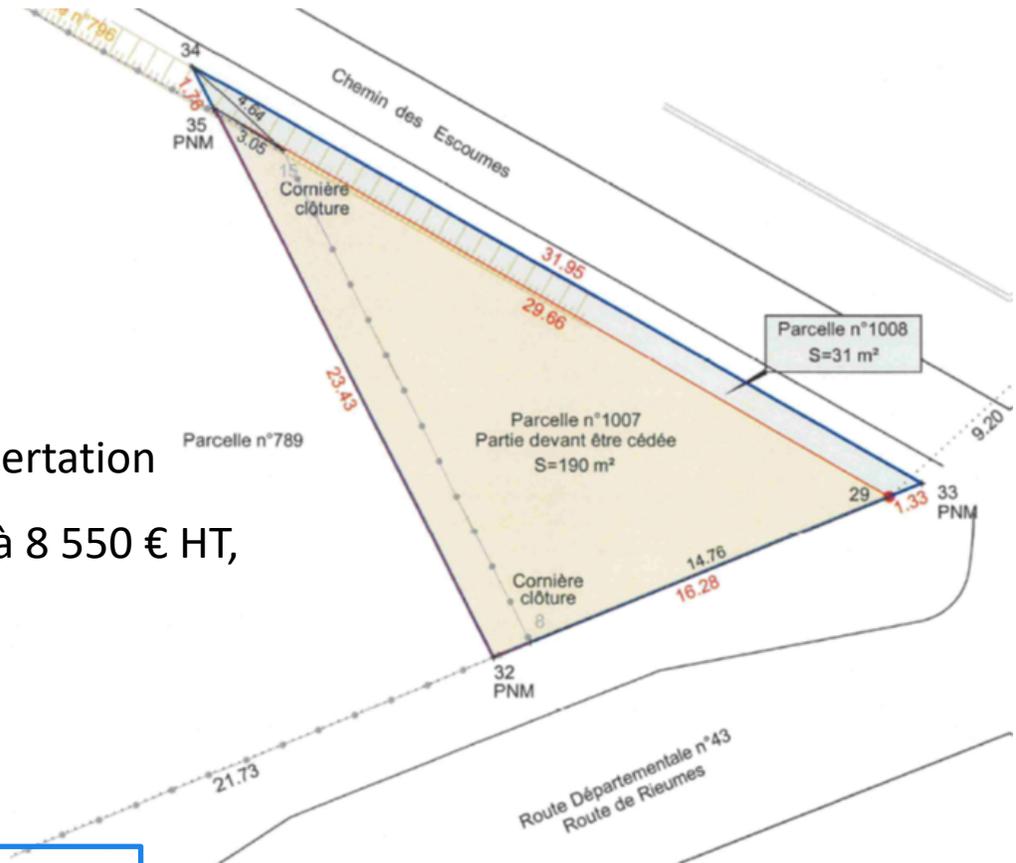
PROPOSITIONS

S'OPPOSER au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes au 1er juillet 2021.

Cession de la parcelle section F n°1007

RAPPEL : Délibération du 18 décembre 2019 prévoyant la cession à un riverain d'une partie de la parcelle située route de Rieumes Section F n°790 pour 160 m² et un montant de 8 000 € HT, soit 50€/m².

- Superficie de la nouvelle parcelle 1007 à céder : 190 m².
- Avis des domaines renouvelé le 8 avril 2021:
9 500 € HT avec une marge 10%.
- Compte tenu de l'augmentation de la superficie et après concertation avec le riverain acquéreur, il est proposé de céder la parcelle à 8 550 € HT, soit 45 €/m².



PROPOSITIONS

APPROUVER la cession au prix de 45 € HT/m² soit 8 550 € HT.

Convention de Partenariat avec le Pays Sud Toulousain dans le cadre du programme ACTEE

Rappel délibération du 14 janvier 2021 : Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un accord-cadre pour les prestations de métrologie

Les signataires de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de matériels et logiciels de métrologie, ont manifesté leur intérêt et ont décidé de se regrouper pour réaliser ce marché de fourniture.

Les communes de Lherm, St Sulpice sur Lèze, Auterive, Cintegabelle, la Communauté de Communes du Volvestre et le PETR Pays Sud Toulousain ont convenu de créer, en application de l'article L 2113-6 du code de la commande publique, un groupement de commandes.



PROPOSITIONS

D'approuver la convention de partenariat avec le PETR Pays Sud Toulousain définissant le rôle de chacune des parties dans la mise en œuvre du programme ACTEE ;

D'autoriser, en conséquence, Monsieur le Président, le Maire à signer cette convention et à accomplir les actes nécessaires à sa mise en œuvre.



Tirage au sort des jurés d'Assises 2022

Conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale, il convient de procéder au tirage au sort des Jurés d'Assises pour 2022, à partir des listes électorales.

NOMBRE DE JURÉS

- 1 juré pour 1300 habitants, soit 3 pour la commune de Lherm.
- Ce nombre x 3 : **9 personnes doivent être tirées au sort**, soit 3 titulaires et 6 suppléants.

CONDITION à respecter

- Le juré tiré au sort doit **être au moins âgé de 23 ans, né avant le 1^{er} janvier 1999**

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Décision n° 1 - Marché Maîtrise d'Œuvre pour la Rénovation énergétique de la Salle Polyvalente

Examen des offres de Maîtrise d'œuvre pour la Rénovation Energétique de la Salle Polyvalente par le Comité Consultatif « Achats ».

Six Maîtrise d'œuvre ont été consultées et il y a eu 2 réponses : GUILBERT+ECOZIMUT et ENZO & ROSSO +ECOZIMUT

L'option STD (Simulation Thermique Dynamique) n'était pas demandée, mais apparaît nécessaire pour pouvoir optimiser le bâtiment, en particulier vis-à-vis du confort d'été, en jouant sur différents paramètres, dont en particulier :

- Comparer plusieurs types de vitrages entre eux,
- Optimiser l'inclinaison des lames du brise-soleil,
- Regarder l'impact d'un isolant plus ou moins dense en toiture,
- Simuler l'efficacité d'une ventilation nocturne.

Deux options étaient demandées : Vérification structure si la charge due à la surélévation de toiture est plus élevée qu'actuellement et la labellisation « BBC Rénovation ». Ces deux options ne sont pas à choisir lors de la passation des marchés, mais éventuellement plus tard

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Analyse des offres après négociation					
I. PRIX DES PRESTATIONS (60%)		Estimation(devis) : 34 800,00 €HT (hors STD)			
Sociétés	BASE + OPC + STD (HT)	Notation BASE + OPC + STD	OPTION Vérification Structure HT	OPTION Labellisation BBC Rénovation HT	
GUILBERT	34 123,14	10,00	2 000,00	2 300,00	
ENZO&ROSSO	34 600,00	9,86	3 000,00	2 500,00	
II. VLEUR TECHNIQUE DES OFFRES (30%)					
Sociétés	Composition de l'équipe	Méthodologie	Nombre de réunions	Références	Notation
GUILBERT	2,0	2,5	1,8	2,5	8,8
ENZO&ROSSO	2,5	2,2	2,5	2,5	9,7
III DELAI (10%)					
Sociétés	Phasage	Planning			Notation
GUILBERT	4	5			9
ENZO&ROSSO	5	5			10
NOTATION GLOBALE					
Sociétés	Prix des prestations Base + OPC + STD	Valeur technique	Délai	Classement	Notation globale
GUILBERT	6,00	2,64	0,90	2	9,54
ENZO&ROSSO	5,92	2,91	1,00	1	9,83

Le Comité consultatif Achats a donc proposé de retenir l'offre de l'équipe ENZO & ROSSO pour un montant de marché de 34 600 € HT.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Décision n° 2 - Marché pour la Réfection des toitures des bâtiments communaux (Eglise)

Examen des offres d'Entreprises pour la Réfection des toitures des bâtiments communaux par le Comité Consultatif « Achats ».

Les deux offres présentent pour l'option anti-pigeons la mise en œuvre de pics, au lieu des systèmes électro-répulseurs préconisés. Cette option par pics n'a pas été retenue.

L'option gouttières et descentes cuivre sur les toitures basses permet de traiter la récupération des eaux de pluie de ces toitures, et donc de préserver le bas des murs extérieurs. Le choix du cuivre est lié d'une part à l'esthétique, et d'autre part du fait que les gouttières et descentes des toitures hautes sont en cuivre.

Le Comité consultatif Achats a donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise SOPREMA pour un montant de marché de 66 064.38 € HT incluant la mise en œuvre de gouttières et descentes cuivre sur les toitures basses, des chapelles latérales, cette offre étant la mieux disante.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Analyse des offres après négociation							
I. PRIX DES PRESTATIONS (40%)							
Estimation : 53 300,00 €HT (non compris gouttières et descentes cuivre)							
Sociétés	BASE (HT)	Notation BASE	OPTION gouttières et descentes cuivre	Sous-Total BASE + gouttières et descentes cuivre	Notation Totale	OPTION Anti-Pigeons sur gouttières	OPTION Maintenance annuelle
SOPREMA	53 334,38	10,03	12 730,00	66 064,38	10,00	1 080,00	1 500,00
NEGRETTO	53 468,77	10,00	14 159,52	67 628,29	9,77	4 401,84	6 761,76
II. VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES (50%)							
Sociétés	Moyens humains et matériels	Références	Méthodologie prépa chantier	Méthodologie points singuliers	Documentation et fiches techniques	Notation	
SOPREMA	2,0	2,0	2,0	0,5	2,0	8,5	
NEGRETTO	2,0	0,5	1,0	0,5	2,0	6,0	
III DELAI (10%)							
Sociétés	Phasage	Planning			Notation		
SOPREMA	0	5			5		
NEGRETTO	0	3			3		
NOTATION GLOBALE							
Sociétés	Prix des prestations	Valeur technique	Délai	Classement	Notation		
SOPREMA	4,00	4,25	0,50	1	8,75		
NEGRETTO	3,91	3,00	0,30	2	7,21		

Le Comité consultatif Achats a donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise SOPREMA pour un montant de marché de 66 064.38 € HT incluant la mise en œuvre de gouttières et descentes cuivre sur les toitures basses, des chapelles latérales, cette offre étant la mieux disante.

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Décision n° 3 - Marché de Maîtrise d'Œuvre pour l'urbanisation du RD43b

Trois offres ont été reçues.

Nous avons inscrit 40 000€ au budget sur les études, sachant qu'il faudra certainement faire des études complémentaires comme le diagnostic amiante. Nous resterons néanmoins largement en dessous du montant inscrit au budget.

La proposition de l'entreprise OTCE a été retenue pour un montant de marché de 15 887.50 € HT

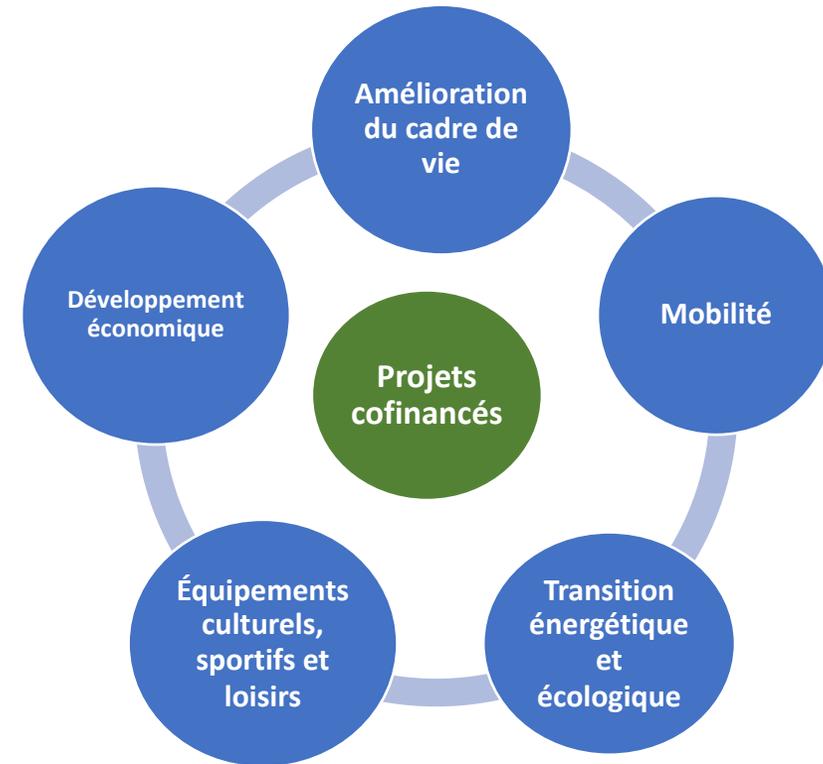
Informations diverses

Pré candidature Contrat BOURG CENTRE auprès de la région

Lancés depuis 2017 par la Région, les contrats « Bourgs-Centres » participent à la revitalisation des petites communes, bourgs ruraux ou péri-urbains, qui sont les pôles de services de leur bassin de vie.

L'objectif est de les rendre plus attractifs, en développant des services et des équipements de qualité pour **répondre aux besoins des populations actuelles et futures.**

Un contrat Bourg-Centre se matérialise par un contrat-cadre définissant **une feuille de route construite sur mesure en fonction des spécificités et de la nature du Projet de territoire**, actuellement de 2018 à 2021 mais qui a vocation à être reconduite. Ces documents cadres, se traduisent par des **programmes opérationnels annuels.**



Pré candidature Contrat BOURG CENTRE auprès de la région

Ce contrat repose sur la définition préalable d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Village et de ses fonctions de centralité vis-à-vis de son territoire.

Projet Global et transversal

Il s'appuie sur :

Un diagnostic
approfondi et
partagé

L'identification
des enjeux et
objectifs à moyen
et longs termes

La définition d'un
programme
pluriannuel
d'investissement



Pré candidature Contrat BOURG-CENTRE auprès de la région

La commune de LHERM peut bénéficier du dispositif en tant que communes de plus de 1500 habitants possédant une fonction de « pôle de services de proximité » grâce à une offre de services en matière de commerces et d'équipements.

La signature d'un Contrat Bourg Centre Occitanie est précédée de **trois étapes successives** :



Pour lancer la démarche, une lettre d'engagement co-signée par la mairie, la C3G et le PST va être adressée à la Région.



Comités consultatifs – les nouveaux inscrits

INSCRIPTIONS CITOYENS AUX COMITES CONSULTATIFS		
N°	Comité consultatif	Nom Prénom
3	Tranquillité publique- Environnement	
		<i>BEIGBEDER Catherine</i>
4	Travaux-Transition énergétique-Accessibilité- Sécurité incendie	
		<i>CANDAU Fabrice</i>
5	Démocratie participative- Communication	
		<i>BEIGBEDER Catherine</i>
7	Petite enfance-Enfance jeunesse-Ecole-Restaurant scolaire	
		<i>LAUDENBACH Mathias</i>
11	Développement durable- Ecologie	
		<i>LOW-KAME Dominique</i>
		<i>LOW-KAME Thierry</i>

Conseils de Quartiers

Quartiers	Quartier 1	Quartier 2	Quartier 3	Quartier 4	Quartier 5	Quartier 6
	Nord-Ouest	Nord	Est	Centre	Sud-Ouest	Sud
Référent animateur/Référente animatrice	Frédéric PASIAN	Brigitte BOYE	Anne-Maire NOUNIS	Joël BRUSTON	Olivier MICLO	Ludivine RABARIJAONA
Référent animateur/Référente animatrice	Carine LESCAUT	Florence MIRASSOU	Sylvia VERGNHES	Mei-Ling PHI VAN NAM	Gilbert GIL	Jean-Paul CEREZO



Compléments d'information

Population municipale prise en compte au jour de l'élection municipale



Population municipale au 01.01.2014 : 3 465 habitants > Lherm dans la strate des communes de 1000 – 3499 habitants

Population municipale au 01.01.2017 : 3 597 habitants > Lherm dans la strate des communes de 3500 – 9999 habitants

Le budget 2021 – la prise en compte d'impayés du mandat précédent se poursuit

Facture achat motoculture émise entre **2018** et **2019** : 1643 euros imputés sur le **budget 2021**



Plusieurs impayés de cotisations pour de petits montants.

Prochain Conseil Municipal

06/07/2021 – 20h30 Conseil municipal

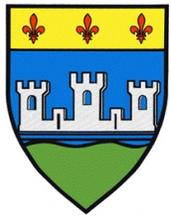
Prochains Conseils Communautaires

20/05/2021 – 19h Conseil communautaire (Rieumes)

17/06/2021 – 18h Bureau communautaire

01/07/2021 – 19h Conseil communautaire





Réunions du Conseil Municipal

QUESTIONS ORALES

Questions reçues par écrit le 16.05.2021

1. Des caravanes sont installées sous les marronniers de la place depuis plusieurs jours. La mairie a-t-elle été sollicitée ? Cet emplacement est-il payant ? Combien de temps vont-elles rester ?
2. À court ou moyen terme, est-il envisagé de diffuser le conseil municipal en direct (cela irait dans le sens de la démocratie participative) ?